

LIVRET de notation : CAP Maçon

Année scolaire :

**Epreuves professionnelles EP1, EP2, EP3 et chef d'œuvre.
Candidats en CCF**



Identification du Candidat :

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Lycée FERDINAND BUISSON
21 boulevard Edgard Kofler
38500 VOIRON
04-76-05-83-90

ATTESTATION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT RELATIVE A LA DURÉE DES PFMP

Je soussigné *Monsieur BIETRIX* Chef d'établissement,
atteste que (nom et prénom du candidat)
..... candidat au CAP
a effectué semaines de formation en milieu professionnel conformément
au règlement d'examen.

Date :

Signature du chef d'établissement,



CAP Maçon

EP1 - Étude et préparation d'une intervention

IDENTIFICATION		Date de l'évaluation :
Académie :		Contexte / lieu de l'évaluation :
Établissement :		
Session :		
Nom du candidat :		
Prénom du candidat :		

Compétences évaluées			Critères d'évaluation	Niveaux de maîtrise					Poids des compétences	
				NON	0	1/3	2/3	3/3		
				Non observé ou déjà évalué	Non maîtrisé	Maîtrise insuffisante	Maîtrise partielle	Maîtrise totale		
C1 1 : Compléter et transmettre des documents				25%						
C1.1.1	Prendre connaissance d'une consigne, d'un document technique	La consigne, le document et leurs finalités sont compris et respectés.						<	40%	
C1.1.2	Compléter et transmettre un document technique	Le document proposé est complété d'une manière claire et exhaustive. procédure de transmission est respectée.	La						<	60%
C2 1 : Décoder un dossier technique				40%						
C2.1.1	Collecter et ordonner des informations techniques	Les conditions d'intervention sur site (spécificités du chantier) sont identifiées. Les données techniques nécessaires à son intervention sont identifiées. La collecte et le classement des informations nécessaires à l'intervention est complète et exploitable. La terminologie anglaise est comprise et traduite.	La						<	65%
C2.1.2	Effectuer un croquis manuellement ou avec un outil digital : - d'une solution technique, - d'une partie d'un ouvrage.	La représentation des détails (croquis, schémas, ...) permet la réalisation. Les conventions de représentation et les normes de dessin technique sont respectées.	La						<	35%
C2 2 : Choisir les matériels et les outillages				35%						
C2.2.1	Identifier et vérifier la compatibilité du matériel et de l'outillage nécessaires à la réalisation de son intervention.	Les matériels et l'outillage nécessaires sont conformes aux préconisations. Les règles et limites d'utilisation des matériels et de l'outillage sont respectées. Les accessoires et consommables nécessaires sont identifiés.	Les						<	60%
C2.2.2	Inventorier, sélectionner et lister les EPC et les EPI nécessaires et adaptés à l'intervention.	L'inventaire des EPC et des EPI est complet et adapté à l'intervention. éléments d'EPC et d'EPI sélectionnés sont adaptés à l'intervention. listes établies sont complètes et exploitables.	Les						<	40%

Appréciation globale	Taux pondéré des compétences évaluées	100,0%	100%
	Note obtenue (par le calcul automatique)		/20
	Note proposée au jury		

La note proposée par les évaluateurs est arrondie au demi-point, à partir de la note brute (modulation de +0,5 à +1 point en fonction de l'attitude professionnelle positive observée).

Évaluateurs (Nom et Prénom)	Signatures



EP2 A1 - Réalisation et contrôle de travaux courants (en centre)

IDENTIFICATION		Date de l'évaluation :							
Académie :		Contexte / lieu de l'évaluation :							
Établissement :									
Session :									
Nom du candidat :									
Prénom du candidat :									
Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Niveaux de maîtrise					Poids des compétences		
		NON Non observé ou déjà évalué	0 Non maîtrisé	1/3 Maîtrise insuffisante	2/3 Maîtrise partielle	3/3 Maîtrise totale			
C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux et composants									8%
C2.3.1	Identifier les matériaux et composants nécessaires à son intervention.	La nature et les caractéristiques des matériaux et composants sont conformes aux indications du dossier d'exécution.						<	25%
C2.3.2	Apprécier la qualité des matériaux.	La qualité correspond aux besoins de l'exécution.						<	25%
C2.3.3	Déterminer les quantités de matériaux et composants nécessaires à son intervention.	Les quantités nécessaires à l'exécution sont estimées. Les quantités consommées et l'état des stocks de matériaux sont communiqués à sa hiérarchie. Les unités sont adaptées aux quantités estimées.						<	50%
C3.1 : Organiser son poste de travail									6%
C3.1.1	Organiser son poste de travail	Les spécificités du chantier sont identifiées. La co-activité est prise en compte. Les anomalies techniques sont repérées et signalées. Les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenus dans toutes les phases d'exécution.						<	33%
C3.1.2	Adapter son poste de travail à l'évolution du chantier	L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux.						<	17%
C3.1.3	Approvisionner son poste de travail	L'approvisionnement des matériaux, matériels, outillages à proximité de la réalisation permet : - la réalisation rationnelle de l'intervention. - l'avancement chronologique des travaux Les matériaux et éléments approvisionnés correspondent en quantité et qualité à l'intervention. L'état des EPI, matériels et outillages est vérifié, leur fonctionnement est testé et tout dysfonctionnement est signalé. Les gestes et posture nécessaires à la manipulation sont appropriés à la tâche. Les gestes conventionnels de guidage sont connus et appliqués. Les gestes de commandement pour les appareils de levage sont connus et appliqués.						<	33%
								<	17%
C3.2 : Sécuriser son intervention									5%
C3.2.1	Identifier les dangers propres à son intervention	Les dangers sont identifiés de manière exhaustive.						<	40%
C3.2.2	Appliquer les mesures de prévention prévues	Une démarche de prévention dans son environnement de travail est mise en œuvre. L'installation du poste de travail garantit la sécurité et la protection de la santé. Les EPC, et particulièrement la signalisation permanente et provisoire, et la protection du chantier sont respectés. Les consignes d'utilisation et de dépose de la signalisation sont respectées. Les EPI utilisés sont adaptés à la situation. Les consignes de sécurité collective et individuelle sont respectées.						<	20%
C3.2.3	Alerter en cas de situation dangereuse.	Une situation dangereuse persistante est signalée à sa hiérarchie. Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent.						<	40%
C3.4 : Monter, démonter et utiliser un échafaudage (En référence aux recommandations R408)									5%
C3.4.1	Monter et démonter un échafaudage fixe (échafaudage de pied ou sur tréteaux)	Le montage et le démontage sont effectués en conformité avec la notice de montage du matériel et la réglementation. Tout élément défectueux est signalé immédiatement. Les affichages, les balisages et les signalisations sont conformément installés. Les biens environnants sont protégés et sauvegardés.						<	50%
C3.4.2	Utiliser un échafaudage de pied fixe (échafaudage de pied ou sur tréteaux)	Les règles de déplacement et de stabilisation de l'échafaudage sont respectées. Les règles d'accès et de circulation sur l'échafaudage sont respectées. La charge autorisée sur l'échafaudage est respectée. La répartition de la charge est conforme aux préconisations du fabricant. L'échafaudage est maintenu en sécurité.						<	50%

C3.12 : Réaliser des maçonneries de petits éléments										10%	
C3.12.1	Confectionner les mortiers de hourdage ou colles en adéquation avec les matériaux à assembler.	Le mortier ou la colle réalisés correspond à l'usage et à l'aspect demandé (type de liant, plasticité, dosage des constituants y compris adjuvants). La quantité de mortier ou colle à gâcher est suffisante, correspond au besoin et réalisée en sécurité.							<	30%	
C3.12.2	Mettre en place les repères de hauteur et d'alignement (piges, balises, cordeaux ...).	Le positionnement des repères permet le respect du calepinage.							<	30%	
C3.12.3	Réaliser un appareillage courant pour des maçonneries apparentes.	Les appareillages et harpages réalisés sont conformes aux normes en vigueur et aux règles de l'art.							<	30%	
C3.12.4	Réaliser des ouvrages en maçonnerie.	La mise en œuvre respecte les normes et règles en vigueur : - La planéité, la verticalité et l'horizontalité propres à chaque matériau respectent les exigences ; - L'épaisseur des joints est conforme aux règles des textes normatifs ; - Les règles de liaisonnement sont respectées. Les temps d'exécution sont respectés.							<	40%	
C3.15 : Réaliser les finitions d'un ouvrage vertical										8%	
C3.15.1	Réaliser des enduits verticaux.	La nature du support est identifiée. Les matériaux mis en œuvre sont adaptés au support. Les ouvrages environnants sont protégés. Les mortiers utilisés et leurs mises en œuvre sont conformes aux règles et normes en vigueur, aux avis techniques et ou aux prescriptions du fabricant. L'aspect est conforme aux prescriptions. Les exigences de planéité, et d'aspect sont respectées (surfaces courantes, arêtes, joints de dilatation).							<	25%	
C3.15.2	Réaliser des jointoiements ou rejointoiements.	La nature du support est identifiée. Les ouvrages environnants sont protégés. Les mortiers utilisés sont compatibles avec les supports et leur mise en œuvre sont conformes aux règles et normes en vigueur, aux avis techniques et ou aux prescriptions du fabricant. L'aspect est conforme aux prescriptions.							<	38%	
C3.16 : Réaliser les finitions d'un ouvrage horizontal										8%	
C3.16.1	Réaliser des ouvrages de finition en béton.	La composition et la consistance des bétons et mortiers sont adaptées à la destination de l'ouvrage. Les états de surface et les arêtes sont traités conformément aux prescriptions. Les caractéristiques dimensionnelles et fonctionnelles des ouvrages sont respectées. Le positionnement altimétrique est conforme au plan.							<	38%	
C3.16.2	Réaliser des chapes.	La nature du support est identifiée. Les ouvrages environnants sont protégés. Les matériaux mis en œuvre sont adaptés au support. Les mortiers utilisés et leur mise en œuvre sont conformes aux règles et normes en vigueur, aux avis techniques et ou aux prescriptions du fabricant. L'aspect est conforme aux prescriptions. Les exigences de planéité, et d'aspect sont respectées.							<	38%	
C3.17 : Préparer, utiliser et entretenir les matériels et outillages										4%	
C3.17.1	Contrôler, avant utilisation, l'état : - du matériel et de ses protections ; - des outils et accessoires.	Tout manquement ou anomalie est signalé à la hiérarchie.							<	25%	
C3.17.2	Mettre en place le matériel ou l'outillage en fonction de la tâche à réaliser.	Le montage ou l'installation respecte scrupuleusement les indications du fabricant. La configuration retenue permet une utilisation aisée et en toute sécurité.							<	25%	
C3.17.3	Vérifier et assurer la maintenance courante du matériel et de l'outillage.	Les éventuelles anomalies sont signalées à la hiérarchie.							<	25%	
C3.17.4	Replier le matériel ou l'outillage en vue d'une utilisation ultérieure.	Le matériel ou l'outillage est mis en état (prêt à servir) et rangé aux endroits dédiés.							<	25%	
C3.6 : Planter et tracer des ouvrages										7%	
C3.6.1	Réaliser une implantation planimétrique et altimétrique d'un élément d'ouvrage.	Les points ou alignements de référence sont identifiés. Le plan d'implantation est respecté. Les chaises et repères d'implantation sont stables et correctement positionnées.							<	71%	
C3.6.2	Tracer des ouvrages sur différents supports.	Les tracés ou les épures respectent les plans de définition et permettent la réalisation de l'ouvrage.							<	29%	
C3.9 : Réaliser et mettre en place des coffrages										10%	
C3.9.1	Fabriquer, assembler, mettre en place un coffrage traditionnel réutilisable et décoffrer.	Le coffrage permet de respecter : - les formes et dimensions de l'ouvrage ; - la qualité de parement prescrit ; - la poussée du béton frais ; - l'étanchéité ; - le décoffrage aisé ; - les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenus dans toutes les phases d'exécution. Le coffrage est serré et stabilisé. Le réglage du coffrage permet de respecter les tolérances de réalisation (verticalité et planéité). Les éléments sont nettoyés et stockés en sécurité. Le coffrage permet de respecter la possibilité de réemploi.							<	30%	
C3.9.2	Mettre en place des coffrages outils manu portables, coffrages perdus.	Le réglage et la mise en place du coffrage permettent de respecter les exigences de planéité, verticalité, aspect. Les inserts, réservations et négatifs sont correctement positionnés. Les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenus dans toutes les phases d'exécution.							<	30%	
C3.10 : Mettre en place des armatures										7%	
C3.10.1	Mettre en place des armatures.	Les diamètres, les quantités, la position et le sens de pose des aciers et des cages sont respectées. Les châssis et cages d'armatures sont rigides. Les dispositions constructives sont respectées (enrobage, liaison, recouvrement, ancrage, attentes). Les armatures en attente sont protégées afin d'éviter les blessures térébrantes (Térébrante : qui perce ou pefore).							<	43%	
C3.10.2	Façonner des armatures complémentaires.	Les armatures façonnées sont conformes au plan et à la nomenclature.							<	29%	
C3.11 : Fabriquer et mettre en œuvre des bétons courants, bio et géo-sourcés										10%	
C3.11.1	Fabriquer du béton.	La composition du béton est établie à partir d'une méthode simple et correspond aux attentes du cahier des charges. La consistance du béton est conforme aux prescriptions. La quantité de béton à gâcher est suffisante, correspond au besoin et réalisée en sécurité. Le choix de la méthode de malaxage est adapté à la quantité à réaliser.							<	20%	
C3.11.2	Mettre en œuvre du béton.	Le choix du matériel de manutention et de transport est adapté à l'ouvrage. Le mode opératoire de mise en œuvre du béton est respecté. Les moyens de serrage sont adaptés (vibration, damage, compactage, ...). La tenue des coffrages est contrôlée pendant et après bétonnage.							<	40%	
C3.11.3	Traiter les surfaces et assurer les finitions manuelles.	L'aspect de surfacage est conforme aux prescriptions. Le mode opératoire est respecté.							<	20%	

C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports								3%
C4.1.1	Identifier la nature du support.	La nature du support est identifiée ou renseignée.					<	33%
C4.1.2	Contrôler l'état des supports.	Les contrôles de cohésion, planimétrie, propreté, aplombs, équerrage sont effectués conformément aux procédures techniques ou normatives. Les données relevées sont comparées avec les exigences imposées par les textes normatifs et réglementaires. Les écarts à la conformité constatés sont signalés.					<	67%
C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux								4%
C4.2.1	Préparer les moyens de contrôle	Les moyens sont adaptés aux contrôles à réaliser.					<	25%
C4.2.2	Réaliser les contrôles en cours de réalisation et en fin de travaux.	Les protocoles de contrôle et les techniques d'utilisation des matériels sont respectés. Les contrôles permettent les corrections éventuelles et la poursuite des travaux puis la réception.					<	25%
C4.2.3	Mettre en œuvre une méthode d'autocontrôle de son travail.	Les points de contrôle sont identifiés et judicieux. Les contrôles permettent de vérifier la conformité du travail confié. La fréquence des contrôles est adaptée au travail réalisé. Les résultats des contrôles garantissent la conformité du travail confié. Les défauts sont repérés, corrigés ou communiqués à la hiérarchie.					<	25%
C4.2.4	Appliquer une procédure d'autocontrôle établie.	La procédure établie pour les autocontrôles est respectée. Les fiches d'autocontrôles sont renseignées et transmises.					<	25%
Nettoyer le matériel, le chantier		La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué. Le poste du travail est maintenu en état de propreté et de fonctionnalité. Les matériels sont nettoyés et rangés après utilisation. L'état de fonctionnement des matériels est préservé. Les lieux sont propres et permettent la suite des travaux.					<	5%

Appréciation globale

Taux pondéré des compétences évaluées	100,0%	100%
Note obtenue (par le calcul automatique)		/20
Note proposée au jury		

La note proposée par les évaluateurs est arrondie au demi-point, à partir de la note brute (modulation de +0,5 à +1 point en fonction de l'attitude professionnelle positive observée).

Évaluateurs (Nom et Prénom)

Signatures



CAP Maçon

EP2 A2 - Réalisation et contrôle de travaux courants (en entreprise)

IDENTIFICATION		Date de l'évaluation :						
Académie :		Contexte / lieu de l'évaluation :						
Établissement :								
Session :								
Nom du candidat :								
Prénom du candidat :								
Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Niveaux de maîtrise					Poids des compétences	
		NON Non observé ou déjà évalué	0 Non maîtrisé	1/3 Maîtrise insuffisante	2/3 Maîtrise partielle	3/3 Maîtrise totale		
C2 3 : Déterminer des quantités de matériaux et composants							8%	
C2.3.1	Identifier les matériaux et composants nécessaires à son intervention.	La nature et les caractéristiques des matériaux et composants sont conformes aux indications du dossier d'exécution.					<	25%
C2.3.2	Apprécier la qualité des matériaux.	La qualité correspond aux besoins de l'exécution.					<	25%
C2.3.3	Déterminer les quantités de matériaux et composants nécessaires à son intervention.	Les quantités nécessaires à l'exécution sont estimées. Les quantités consommées et l'état des stocks de matériaux sont communiqués à sa hiérarchie. Les unités sont adaptées aux quantités estimées.					<	50%
C3 1 : Organiser son poste de travail							6%	
C3.1.1	Organiser son poste de travail	Les spécificités du chantier sont identifiées. La co-activité est prise en compte. Les anomalies techniques sont repérées et signalées. Les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenu dans toutes les phases d'exécution.					<	33%
C3.1.2	Adapter son poste de travail à l'évolution du chantier	L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux.					<	17%
C3.1.3	Approvisionner son poste de travail	L'approvisionnement des matériaux, matériels, outillages à proximité de la réalisation permet : - la réalisation rationnelle de l'intervention. - l'avancement chronologique des travaux Les matériaux et éléments approvisionnés correspondent en quantité et qualité à l'intervention.					<	33%
		L'état des EPI, matériels et outillages est vérifié, leur fonctionnement est testé et tout dysfonctionnement est signalé. Les gestes et posture nécessaires à la manipulation sont appropriés à la tâche. Les gestes conventionnels de guidage sont connus et appliqués. Les gestes de commandement pour les appareils de levage sont connus et appliqués.					<	17%
C3 2 : Sécuriser son intervention							5%	
C3.2.1	Identifier les dangers propres à son intervention	Les dangers sont identifiés de manière exhaustive.					<	40%
C3.2.2	Appliquer les mesures de prévention prévues	Une démarche de prévention dans son environnement de travail est mise en œuvre. L'installation du poste de travail garantit la sécurité et la protection de la santé. Les EPC, et particulièrement la signalisation permanente et provisoire, et la protection du chantier sont respectées. Les consignes d'utilisation et de dépose de la signalisation sont respectées. Les EPI utilisés sont adaptés à la situation. Les consignes de sécurité collective et individuelle sont respectées.					<	20%
C3.2.3	Alerter en cas de situation dangereuse.	Une situation dangereuse persistante est signalée à sa hiérarchie. Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent.					<	40%
C3 4 : Monter, démonter et utiliser un échafaudage (En référence aux recommandation R408)							5%	
C3.4.1	Monter et démonter un échafaudage fixe (échafaudage de pied ou sur tréteaux)	Le montage et le démontage sont effectués en conformité avec la notice de montage du matériel et la réglementation. Tout élément défectueux est signalé immédiatement. Les affichages, les balisages et les signalisations sont conformément installés. Les biens environnants sont protégés et sauvegardés.					<	50%
C3.4.2	Utiliser un échafaudage de pied fixe (échafaudage de pied ou sur tréteaux)	Les règles de déplacement et de stabilisation de l'échafaudage sont respectées. Les règles d'accès et de circulation sur l'échafaudage sont respectées. La charge autorisée sur l'échafaudage est respectée. La répartition de la charge est conforme aux préconisations du fabricant. L'échafaudage est maintenu en sécurité.					<	50%
C3 6 : Planter et tracer des ouvrages							7%	
C3.6.1	Réaliser une implantation planimétrique et altimétrique d'un élément d'ouvrage.	Les points ou alignements de référence sont identifiés. Le plan d'implantation est respecté. Les chaises et repères d'implantation sont stables et correctement positionnées.					<	71%
C3.6.2	Tracer des ouvrages sur différents supports.	Les tracés ou les épures respectent les plans de définition et permettent la réalisation de l'ouvrage.					<	29%
C3 9 : Réaliser et mettre en place des coffrages							10%	
C3.9.1	Fabriquer, assembler, mettre en place un coffrage traditionnel réutilisable et décoffrer.	Le coffrage permet de respecter : - les formes et dimensions de l'ouvrage ; - la qualité de parement prescrit ; - la poussée du béton frais ; - l'étanchéité ; - un décoffrage aisé ; - les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenu dans toutes les phases d'exécution. Le coffrage est serré et stabilisé. Le réglage du coffrage permet de respecter les tolérances de réalisation (verticalité et planéité). Les éléments sont nettoyés et stockés en sécurité. Le coffrage permet de respecter la possibilité de réemploi.					<	30%
C3.9.2	Mettre en place des coffrages outils manu portables, coffrages perdus.	Le réglage et la mise en place du coffrage permettent de respecter les exigences de planéité, verticalité, aspect. Les inserts, réservations et négatifs sont correctement positionnés. Les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenus dans toutes les phases d'exécution.					<	30%

C3.10 : Mettre en place des armatures										7%
C3.10.1	Mettre en place des armatures.	Les diamètres, les quantités, la position et le sens de pose des aciers et des cages sont respectées. Les châssis et cages d'armatures sont rigides. Les dispositions constructives sont respectées (enrobage, liaison, recouvrement, ancrage, attentes). Les armatures en attente sont protégées afin d'éviter les blessures térébrantes (Térébrante : qui perce ou pefore).							<	43%
C3.10.2	Façonner des armatures complémentaires.	Les armatures façonnées sont conformes au plan et à la nomenclature.							<	29%
C3.11 : Fabriquer et mettre en œuvre des bétons courants, bio et géo-sourcés										10%
C3.11.1	Fabriquer du béton.	La composition du béton est établie à partir d'une méthode simple et correspond aux attentes du cahier des charges. La consistance du béton est conforme aux prescriptions. La quantité de béton à gâcher est suffisante, correspond au besoin et réalisée en sécurité. Le choix de la méthode de malaxage est adapté à la quantité à réaliser.							<	20%
C3.11.2	Mettre en œuvre du béton.	Le choix du matériel de manutention et de transport est adapté à l'ouvrage. Le mode opératoire de mise en œuvre du béton est respecté. Les moyens de serrage sont adaptés (vibration, damage, compactage, ...). La tenue des coffrages est contrôlée pendant et après bétonnage.							<	40%
C3.11.3	Traiter les surfaces et assurer les finitions manuelles.	L'aspect de surfacage est conforme aux prescriptions. Le mode opératoire est respecté.							<	20%
C3.12 : Réaliser des maçonneries de petits éléments										10%
C3.12.1	Confectionner les mortiers de hourdage ou colles en adéquation avec les matériaux à assembler.	Le mortier ou la colle réalisés correspond à l'usage et à l'aspect demandé (type de liant, plasticité, dosage des constituants y compris adjuvants). La quantité de mortier ou colle à gâcher est suffisante, correspond au besoin et réalisée en sécurité.							<	30%
C3.12.2	Mettre en place les repères de hauteur et d'alignement (piges, balises, cordeaux ...).	Le positionnement des repères permet le respect du calepinage.							<	10%
C3.12.3	Réaliser un appareillage courant pour des maçonneries apparentes.	Les appareillages et harpages réalisés sont conformes aux normes en vigueur et aux règles de l'art.							<	20%
C3.12.4	Réaliser des ouvrages en maçonnerie.	La mise en œuvre respecte les normes et règles en vigueur : - La planéité, la verticalité et l'horizontalité propres à chaque matériau respectent les exigences ; - L'épaisseur des joints est conforme aux règles des textes normatifs ; - Les règles de liaisonnement sont respectées. Les temps d'exécution sont respectés.							<	40%
C3.15 : Réaliser les finitions d'un ouvrage vertical										8%
C3.15.1	Réaliser des enduits verticaux.	La nature du support est identifiée. Les matériaux mis en œuvre sont adaptés au support. Les ouvrages environnants sont protégés. Les mortiers utilisés et leurs mises en œuvre sont conformes aux règles et normes en vigueur, aux avis techniques et ou aux prescriptions du fabricant. L'aspect est conforme aux prescriptions. Les exigences de planéité, et d'aspect sont respectées (surfaces courantes, arêtes, joints de dilatation).							<	25%
C3.15.2	Réaliser des rejointolements ou rejointolements.	La nature du support est identifiée. Les ouvrages environnants sont protégés. Les mortiers utilisés sont compatibles avec les supports et leur mise en œuvre sont conformes aux règles et normes en vigueur, aux avis techniques et ou aux prescriptions du fabricant. L'aspect est conforme aux prescriptions.							<	38%
C3.16 : Réaliser les finitions d'un ouvrage horizontal										8%
C3.16.1	Réaliser des ouvrages de finition en béton.	La composition et la consistance des bétons et mortiers sont adaptées à la destination de l'ouvrage. Les états de surface et les arêtes sont traités conformément aux prescriptions. Les caractéristiques dimensionnelles et fonctionnelles des ouvrages sont respectées. Le positionnement altimétrique est conforme au plan.							<	38%
C3.16.2	Réaliser des chapes.	La nature du support est identifiée. Les ouvrages environnants sont protégés. Les matériaux mis en œuvre sont adaptés au support. Les mortiers utilisés et leur mise en œuvre sont conformes aux règles et normes en vigueur, aux avis techniques et ou aux prescriptions du fabricant. L'aspect est conforme aux prescriptions. Les exigences de planéité, et d'aspect sont respectées.							<	38%
									<	25%

C3.17 : Préparer, utiliser et entretenir les matériels et outillages											4%
C3.17.1	Contrôler, avant utilisation, l'état : - du matériel et de ses protections ; - des outils et accessoires.	Tout manquement ou anomalie est signalé à la hiérarchie.								<	25%
C3.17.2	Mettre en place le matériel ou l'outillage en fonction de la tâche à réaliser.	Le montage ou l'installation respecte scrupuleusement les indications du fabricant. La configuration retenue permet une utilisation aisée et en toute sécurité.								<	25%
C3.17.3	Vérifier et assurer la maintenance courante du matériel et de l'outillage.	Les éventuelles anomalies sont signalées à la hiérarchie.								<	25%
C3.17.4	Replier le matériel ou l'outillage en vue d'une utilisation ultérieure.	Le matériel ou l'outillage est mis en état (prêt à servir) et rangé aux endroits dédiés.								<	25%
C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports											3%
C4.1.1	Identifier la nature du support.	La nature du support est identifiée ou renseignée.								<	33%
C4.1.2	Contrôler l'état des supports.	Les contrôles de cohésion, planimétrie, propreté, aplombs, équerrage sont effectués conformément aux procédures techniques ou normatives. Les données relevées sont comparées avec les exigences imposées par les textes normatifs et réglementaires. Les écarts à la conformité constatés sont signalés.								<	67%
C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux											4%
C4.2.1	Préparer les moyens de contrôle	Les moyens sont adaptés aux contrôles à réaliser.								<	25%
C4.2.2	Réaliser les contrôles en cours de réalisation et en fin de travaux.	Les protocoles de contrôle et les techniques d'utilisation des matériels sont respectés. Les contrôles permettent les corrections éventuelles et la poursuite des travaux puis la réception.								<	25%
C4.2.3	Mettre en œuvre une méthode d'autocontrôle de son travail.	Les points de contrôle sont identifiés et judicieux. Les contrôles permettent de vérifier la conformité du travail confié. La fréquence des contrôles est adaptée au travail réalisé. Les résultats des contrôles garantissent la conformité du travail confié. Les défauts sont repérés, corrigés ou communiqués à la hiérarchie.								<	25%
C4.2.4	Appliquer une procédure d'autocontrôle établie.	La procédure établie pour les autocontrôles est respectée. Les fiches d'autocontrôles sont renseignées et transmises.								<	25%
Nettoyer le matériel, le chantier		La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué. Le poste du travail est maintenu en état de propreté et de fonctionnalité. Les matériels sont nettoyés et rangés après utilisation. L'état de fonctionnement des matériels est préservé. Les lieux sont propres et permettent la suite des travaux.								<	5%

!

Appréciation globale

Taux pondéré des compétences évaluées

100,0%

100%

Note obtenue (par le calcul automatique)

Note proposée au jury

/20

La note proposée par les évaluateurs est arrondie au demi-point, à partir de la note brute (modulation de +0,5 à +1 point en fonction de l'attitude professionnelle positive observée).

Évaluateurs (Nom et Prénom)

Signatures



CAP Maçon

EP3 - Réalisation de travaux spécifiques

IDENTIFICATION		Date de l'évaluation :							
Académie :		Contexte / lieu de l'évaluation :							
Établissement :									
Session :									
Nom du candidat :									
Prénom du candidat :									
Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Niveaux de maîtrise					Poids des compétences		
		NON	0	1/3	2/3	3/3			
		Non observé ou déjà évalué	Non maîtrisé	Maîtrise insuffisante	Maîtrise partielle	Maîtrise totale			
C1 2 : Échanger et rendre compte oralement18%									
C1.2.1	Rendre compte oralement d'une situation professionnelle	L'interlocuteur est écouté et compris. Le contenu de l'échange (champ lexical, structure ...) est adapté à l'interlocuteur. Le propos est clair, précis et concis. L'information transmise est conforme aux règles de l'entreprise. Toute situation à risque professionnel est signalée à sa hiérarchie.						<	67%
C1.2.2	Reformuler des consignes transmises par la hiérarchie	La reformulation atteste de la compréhension de la consigne.						<	33%
C3 3 : Intervenir à proximité des réseaux4%									
C3.3.1	Situer son rôle et expliciter sa mission et ses responsabilités	Les critères d'évaluation des compétences du « profil opérateur » sont définis sous forme de « résultats attendus » dans l'annexe II de l'arrêté du 15-1-2019 (J.O. du 28-2-2019, BO n°12 du 21-3-19) : délivrance de l'AIPR						<	9%
C3.3.2	Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques							<	9%
C3.3.3	Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles							<	9%
C3.3.4	Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicable à la situation							<	9%
C3.3.5	Identifier les affluents des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs							<	9%
C3.3.6	Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable							<	9%
C3.3.7	Adapter es moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitudes de localisation des réseaux							<	9%
C3.3.8	Maintenir en état le marquage piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier							<	9%
C3.3.9	Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident. Appliquer la règle des 4A							<	9%
C3.3.10	Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques							<	9%
C3.3.11	Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux							<	9%
C3 5: Mettre en place et démonter un étaielement12%									
C3.5.1	Mettre en place un étaielement	L'implantation des étais est conforme au plan de calepinage. Le réglage altimétrique est conforme au plan d'exécution.						<	75%
C3.5.2	Démonter, nettoyer, assurer la maintenance et conditionner le matériel pour son rangement (enlèvement)	Le matériel est maintenu en état de fonctionnement, les éléments défectueux sont signalés et écartés. Le stockage est rationnel et effectué dans la zone dédiée.						<	25%
C3 7: Réaliser des terrassements complémentaires8%									
C3.7.1	Terrasser et régler manuellement le fond de fouille et les formes	La signalisation et le balisage sont mis en place et maintenu dans toutes les phases d'exécution. La cote hors gel est respectée. Les déblais et remblais sont gérés rationnellement. Les points mous sont purgés Le fond de fouille est réglé. La terre végétale est stockée séparément. Les formes en remblais sont correctement compactées						<	100%
C3 8: Réaliser des réseaux enterrés18%									
C3.8.1	Réaliser le lit de pose	Le lit de pose respecte la pente prescrite. Il est homogène et composé de matériaux conformes aux prescriptions.						<	28%
C3.8.2	Poser, assembler, coller, sceller les canalisations, les regards, les siphons et les accessoires	Les pentes sont respectées, l'écoulement est continu. La cote fil d'eau est respectée. Le réseau est étanche.						<	39%
C3.8.3	Exécuter le remblaiement sur canalisation	Le matériau de remblai est purgé de gros éléments jusqu'à 15 cm au-dessus de la génératrice supérieure. Le grillage avertisseur, de couleur réglementaire selon la nature du réseau, est mis en place. Le remblaiement est effectué par couches de 20 cm, soigneusement compactées.						<	33%

C3.13 :Intervenir sur le bâti existant										18%
C3.13.1	Identifier les éléments porteurs, l'environnement (ouvrages mitoyens)	Les éléments porteurs sont identifiés. Les désordres éventuels sont repérés et l'information est transmise à la hiérarchie et repérés. Les liaisons avec les ouvrages mitoyens sont identifiées.							<	33%
C3.13.2	Créer ou modifier une ouverture dans un mur porteur	La zone de travail, l'environnement sont sécurisés et les dispositifs de sécurité sont maintenus dans toutes les phases d'exécution. L'étalement est conforme au mode opératoire. Les éléments conservés sont protégés. Les dimensions correspondent aux attendus. Les consignes sont respectées. Les finitions sont réalisées et conforme aux prescriptions.							<	67%
C3.14 : Poser des éléments préfabriqués										17%
C3.14.1	Identifier le composant préfabriqué à poser	Le composant est correctement identifié.							<	11,8%
C3.14.2	Préparer la pose des composants	Les équipements et accessoires mis à disposition sont contrôlés. L'élingage est conforme aux consignes. Les gestes de commandement des appareils de levage sont correctement utilisés. L'étalement, les dispositifs de stabilisation et de blocage respectent les consignes. Les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenus dans toutes les phases d'exécution. L'ouvrage est conforme aux prescriptions de positionnement (altimétrie, alignement, horizontalité, verticalité...).							<	58,8%
C3.14.3	Réaliser les liaisons	Les clavetages sont réalisés conformément au plan d'exécution (dosage liants, positionnement des armatures). La continuité de l'aspect des parements au niveau des zones de clavetage est assurée (qualité du coffrage). Les joints sont traités selon leur nature.							<	29,4%
Nettoyer le matériel, le chantier		La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué. Les matériels sont nettoyés et rangés après utilisation. L'état de fonctionnement des matériels est préservé. Les lieux sont propres et permettent la suite des travaux. Une démarche éco responsable est mise en œuvre.							<	5%

Appréciation globale

Taux pondéré des compétences évaluées

100,0%

100%

Note obtenue (par le calcul automatique)

Note proposée au jury

/20

La note proposée par les évaluateurs est arrondie au demi-point, à partir de la note brute (modulation de +0,5 à +1 point en fonction de l'attitude professionnelle positive observée).

Évaluateurs (Nom et Prénom)

Signatures



Règlement d'examen cap Maçon

Annexe IV b Règlement d'examen Spécialité « maçon » de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité « maçon » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 – Etude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF	Ponctuel écrit	3 h
EP2 – Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2	9 ⁽¹⁾	CCF	Ponctuel pratique	15 h
EP3 – Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF	Ponctuel oral et pratique	3 h
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
EG1 – Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2h+10mn)+15mn ⁽²⁾
EG2 – Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG 4	1	CCF	Ponctuel écrit	1 h
EG5 – Langue vivante étrangère	UG 5	1	CCF	Ponctuel écrit et oral	1 h 06 ⁽³⁾
Épreuve Facultative ⁽⁴⁾					
Langue vivante	UF1	1	Ponctuel oral	12 mn	Ponctuel oral 12 mn
Mobilité	UF2	1	Pratique oral	10mn	

(1) dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis.
L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.

(2) dont 5mn de préparation pour oral HGEMC

(3) dont 6 minutes oral individuel

(4) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.
Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.